



Conseil des Droits de l'Homme (CDH)
23^{ème} session de l'Examen Périodique Universel (EPU)

Examen de la République Islamique de Mauritanie

Monsieur le Président,

La République Démocratique du Congo souhaite la bienvenue à la délégation de la République Islamique de Mauritanie conduite par S.E.M. Brahim OULD DADDAH que nous remercions pour la présentation du rapport national à la présente session de l'EPU.

Le Gouvernement mauritanien a déployé beaucoup d'efforts depuis son examen en 2010. Des nouvelles institutions ont été mises en place en vue de renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme dans le pays. Nous saluons particulièrement la création de l'Agence TADAMOUN dont l'un des objectifs est l'éradication des séquelles et des formes contemporaines de l'esclavage.

En outre, les recommandations acceptées ont été pleinement ou partiellement mises en application. Pendant la même période, la Mauritanie a ratifié de nouveaux instruments relatifs aux droits de l'homme et a intensifié sa coopération avec les mécanismes internationaux chargés des droits de l'homme.

Sur le plan des droits économiques, sociaux et culturels, les priorités ont été accordées à la lutte contre la pauvreté et la corruption, à l'amélioration de l'éducation, de la santé et de la bonne gouvernance.

Pour terminer, une question et une recommandation:

1. **Question** : quels sont les obstacles qui empêchent le Gouvernement à retirer sa réserve générale sur la Convention relative aux droits de l'enfant et quelles sont les mesures envisagées pour y faire face?
2. **Recommandation** : que le Pouvoir législatif parachève le processus d'adoption du projet de loi sur le Mécanisme National de Prévention de la Torture.

Je vous remercie.

Genève, le 03 novembre 2015

Sébastien MUTOMB MUJING
Chargé d'Affaires a.i.